DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2023-397

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :
Fermeture de tous les terrains de football municipaux en herbe
SAUF LE TERRAIN SOIBAULT pour entrainement et le
TERRAIN SYNTHETIQUE
- - - - - - - - - - - - - -
Du 9 au 16 novembre 2023

ARRETE

Article 1er : Les terrains de football municipaux seront interdits à toutes compétitions et entrainements du jeudi 9 au 16 novembre 2023 inclus, **SAUF le terrain Soibault pour entrainement et le terrain SYNTHETIQUE.**

Article 2 : **La municipalité autorise les Séniors A régional 3 ainsi que les U 17 régional 2 sur le TERRAIN SYNTHETIQUE.**

Article 3 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfèt de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le neuf novembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

G. BODART
ESDi

MAIRIE D'ISBERGUES
62330